Compte-rendu du groupe de travail
« **Mutualisation des Moyens** »
Mardi 19 janvier 2010 de 18h30 à 19h45

Présents :
André PALOMBA, maire de Bazouges sur Loir et Vice-président de la Communauté de communes du Pays Fléchois, **Annick TESSIER**, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Bocage Cénomans et maire de Pruillé le Chétif, **Jean-Paul MARTIN**, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Loué chargé de l'environnement, **René LOGEREAU**, Président de la Communauté de communes du Sud-Est Pays Manceau, **Philippe GIRARDOT**, Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe et maire de VOIVRES, **Noëlle BOIGNÉ**, adjointe au maire de Château-du-Loir, **Michel HOGUIN**, maire de Coudrecieux, **Francine PHILIPPET**, adjointe aux affaires sociales de COULAINES, **Ghislaine SOYER**, maire de Courcelles-la-Forêt, **Guy-Michel CHAUVEAU**, maire (élu référent) de La Flèche et Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois, **Alain BIDAULT**, maire de Nogent-le-Bernard, **Michelle BOUSSARD**, adjointe de Saint-Pierre-de-Chevillé, **Francis LÉPINETTE**, maire de Ségrie, **Catherine LEMERCIER**, maire de Tassé. Tatiana DUPONT et Catherine GAUTIER – Association des maires et adjoints de la Sarthe.

Présentation :
Les participants se sont réunis pour proposer, échanger et réfléchir à ce qu'il serait possible de faire sur le département de la Sarthe pour faire avancer les choses sur le thème de la « mutualisation des moyens ».

Guy-Michel CHAUVEAU, élu référent de ce groupe de travail désigné par le Comité directeur de votre amicale, souhaite la bienvenue et propose aux élus de faire un tour de table pour se présenter.

Tour de table :
1°) *André PALOMBA*, maire de Bazouges sur Loir et Vice-président de la Comcom du Pays Fléchois.

2°) *Annick TESSIER*, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Bocage Cénomans et maire de Pruillé-le-Chétif.
Elle est responsable de la commission mutualisation. Elle a déjà suivi une formation à Angers sur cette thématique.

3°) *Jean-Paul MARTIN*, Vice-Président (environnement) de la Communauté de communes du Pays de Loué et conseiller municipal à Brains-sur-Gée.

4°) *René LOGEREAU*, Président de la Communauté de communes du Sud-Est Pays Manceau
Cela fait déjà 8 ans qu'il parle de la mutualisation. La question est toujours au même point.

5°) *Philippe GIRARDOT*, Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe et maire de Voivres
Il se pose la question de la relation entre la Communauté de communes et la commune-centre.

6°) *Noëlle BOIGNÉ*, adjointe au maire de Château du Loir.
Elle s''intéresse aux finances et à la Communauté de communes côté finances.

7°) *Michel HOGUIN*, maire de Coudreucieux.
Il s'interroge sur la manière d'optimiser les moyens au niveau des Communautés de communes et des communes.

8°) *Francine PHILIPPET*, adjointe aux affaires sociales de Coulaines.
C'est une nouvelle adjointe. Dans sa vie professionnelle, elle a déjà fait des formations sur ce thème (ancien cadre supérieur en milieu médical).
Elle souhaite travailler pour l'avenir et se demande qui fait quoi sur son territoire, en matière de mutualisation.

9°) *Ghislaine SOYER*, maire de Courcelles la Forêt.
Elle s'interroge sur la mise en place de la mutualisation des moyens dans les petites communes. Quels sont leurs intérêts ?

10°) *Guy-Michel CHAUVEAU*, maire (élu référent) de la Flèche et Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois.
C'est une collectivité en avance par rapport à d'autres.
Ils ont travaillé sur la gestion des ressources humaines au sein-même de la Communauté de communes.
Cela fait déjà 20 ans que les communautés de communes existent.
Certains agents ont 15 à 20 ans d'expérience professionnelle au sein de ces structures. Il est donc difficile de les intégrer dans des services différents.
Il est à noter l'existence de cadres A, dans les communes ou les Communautés de communes, qui sont sous-utilisés.
Les villes moyennes rentrent toutes dans une gestion unifiée du personnel.
Mais comment s'y prendre ? Comment peut-on faire pour mutualiser au mieux les services ?

Monsieur Chauveau rappelle, qu'en tant qu'élus, « nous avons une obligation de résultat en la matière. Il faut faire des économies de moyens, en resserrant nos dépenses en ressources humaines, en les maitrisant ».
Toutefois, il faut noter une inadéquation des postes à nos agents.

11°) *Alain BIDAULT,* maire de Nogent le Bernard.
Pour lui ce qui importe, c'est de mettre en commun les choses et surtout d'apprendre comment le faire au mieux.

12°) *Michelle BOUSSARD*, adjointe au maire de St Pierre de Chevillé.

13°) *Francis LEPINETTE*, maire de Ségrie.
Les Communautés de communes doivent évoluer.

14°) *Catherine LEMERCIER*, maire de Tassé

Tatiana DUPONT fait un rappel sur <u>les diverses lois relatives à la mutualisation</u> :

- **Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale**, dite **loi Chevènement** prévoit des transferts de compétence sans rien définir au niveau des transferts de personnels.

- **Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité** va définir les transferts de moyens économiquement et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre conjointe de compétences ». Le transfert des moyens devient automatique avec le transfert de compétences.

- **Loi du 13 août 2004 sur la gestion unifiée.**

Elle souligne les différents apports du projet de loi sur la réforme des CT :

- Régularisation des mises à disposition de personnels : les mises à disposition restent possibles dans les deux sens mais les modalités de remboursement seront fixées par décret

- En dehors de tout transfert de compétences, une communauté de communes peut se doter de biens qu'elle partage avec ses membres.

- Il y a eu un premier mouvement de la mutualisation issu du refus de dédoubler les services entre ville centre et communauté.

- C'est à présent, la mutualisation sur l'ensemble du territoire communautaire qui doit faire surface.

- Le projet de loi sur la réforme des CT organise la mutualisation des moyens matériels, humains et financiers.

a) L'actuel article L 5211-4-1-II du CGCT permet la mutualisation des services, sans parler des moyens qui accompagnent lesdits services, laissant ainsi au bon soin des intercommunalités et aux communes membres, d'en régler les modalités.

b) Le projet de loi crée un article L 5211-4-2 prévoyant la gestion unifiée des services fonctionnels organisée au niveau intercommunal.

c) Le projet crée également un article L 5211-4-3 qui envisage la mutualisation des moyens matériels, en dehors de tout transfert de compétences.

Les élus reprennent la parole afin d'échanger sur ce qui se pratique dans leurs communes respectives.

Communauté de communes du Bocage Cénomans, Annick TESSIER, Vice-Présidente.

Elle indique avoir déjà acheté du matériel mutualisé.
Pour ce qui est du personnel, son idée est d'établir une fiche de poste précise pour chaque employé et prévoir dans la convention combien de temps il y passera.
Exemple : une secrétaire spécialisée en droit pourrait s'occuper de cinq communes dans sa spécialité.

La Flèche - Guy-Michel CHAUVEAU, maire (élu référent) et Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois.

La mutualisation ne passe pas forcément par une convention.
Tous les chefs de service passent en entretien :

- les anciens attendent,
- -les jeunes demandent ce qui est prévu pour eux à l'avenir.

Il convient de rechercher les compétences dans chaque personne.
La gestion des ressources humaines nécessite une formation énorme.
Les postes de compétence générale sont au niveau de l'intercommunalité.
Le personnel sera communautaire et redistribué.
Il est nécessaire de préserver la proximité.
Pour ce faire, la mentalité des élus doit évoluer.
La mutualisation passe par une gestion unifiée, puis une répartition.
Annick TESSIER ajoute que la gestion unifiée ne deviendra rentable que lorsque les communes se seront réorganisées.

Ségrie, Francis LEPINETTE, maire.

Il rappelle que les secrétaires font tout dans les petites communes, mais que malheureusement, elles ne restent pas.
Elles ont parfois des difficultés à intéresser les conseillers municipaux.
Il reste la clause de compétence générale.

Communauté de communes du Sud-Est Pays Manceau, René LOGEREAU, Président.

Il indique « nous sommes des élus communaux avant tout et nous n'avons pas forcément les moyens de faire autrement ».

Coulaines, Francine PHILIPPET, adjointe aux affaires sociales.

Elle souligne qu'il faut bien préparer le personnel.
Les agents doivent être très autonomes.
Exemple : le personnel de spécialités différentes travaille dans les 3 maisons de retraite de Coulaines.
Pourtant changer de lieu n'est pas si facile.

Bazouges sur Loir, André PALOMBA, maire.

Sur les 27 ou 28 compétences, une ressort : il s'agit de la *compétence informatique*.
Le message au personnel doit être clair. Il revient aux élus de porter la bonne parole.
Le transfert de données entre entreprises, organismes est aujourd'hui possible avec les moyens informatiques.

Nogent-le-Bernard, Alain BIDAULT, maire.

Il était directeur, aujourd'hui à la retraite.
Les lois de décentralisation sont arrivées, l'informatique…
La fonction d'un maire est de servir la population et de répondre à ses besoins.
Pour cela, il a besoin de pouvoirs, de moyens en matériels.
Que garde-t-on concrètement?
La création d'une garderie communautaire passerait par un recrutement direct.

Château-du-Loir, Noëlle BOIGNÉ , adjointe

A Château-du-Loir, il y a de la mutualisation et notamment dans le milieu administratif.
A l'époque, ils ont acheté des logiciels et du matériel.
Elle constate que cela aurait pu être fait au niveau communautaire.

Les exemples en cours :

René LOGEREAU, Président de la Communauté de communes du Sud-Est Pays Manceau :
Sur la compétence voirie communale hors agglomération.
Certaines communes sont dépourvues de personnel pour combler des chemins ruraux restés de la compétence communale.
Le service communautaire met donc à disposition le personnel et les moyens pour refaire les chemins ruraux.
On assiste à un transfert de compétences en matière financière, de personnels et de moyens.

Catherine LEMERCIER, maire de Tassé et Ghislaine SOYER, maire de Courcelles-la-Forêt :
Elles remarquent que cela dépend de l'importance des Communauté de communes.
Les petites Communautés de communes posent plus de problèmes.
Exemple avec Segilog soulevé par Madame Soyer.

André PALOMBA, maire de Bazouges-sur-Loir :
80% des Communautés de communes sont sur Segilog (mais pas la Flèche).
Exemple : 2 cyber-centres sont gérés avec un personnel à 50% de temps de travail dans chaque cyber-centre.

Jean-Paul MARTIN, Vice-Président (environnement) de la Communauté de communes du Pays de Loué :
La Communauté de communes a la compétence voirie mais sans le personnel, elle a donc passé une convention avec toutes les communes.
Le personnel de la communauté de communes est mis à disposition pour effectuer des travaux ponctuels de voirie.

Guy-Michel CHAUVEAU, maire (élu référent) de la Flèche et Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois :
En matière de jeunesse et sport, ils n'ont qu'un seul service mutualisé.

L'objectif est de n'avoir qu'un seul service (Communauté de communes et communes) pour gérer le personnel saisonnier complémentaire de juillet et août.
Les élus sont d'accord sur le fait de mettre en œuvre le projet pour le 1er septembre 2010 avec l'aide de Vincent AUBELLE, spécialiste de l'intercommunalité et chargé de développement du territoire.

Sur le plan de la voirie : un tracteur est mis à disposition des communes qui le garde le temps nécessaire pendant les travaux. Celui-ci ne rentre plus à la comcom.
Il est utilisé en continu, ce qui implique une autre organisation.

Alain BIDAULT, maire de Nogent-le-Bernard :
Il indique avoir un problème de garderie pour les mercredis. La question se pose de la création d'une garderie au niveau communautaire.

Michel HOGUIN, maire de Coudrecieux :
Il siège au CTP. Il indique à ses collègues de faire attention aux conventions.
Il s'interroge sur l'avenir des petites communes et des petites communautés de communes, notamment avec la réforme des collectivités territoriales.
La mutualisation de périmètres énormes risque d'être difficile.

Tatiana DUPONT propose d'envoyer un questionnaire à toutes les communautés de communes afin de recenser les exemples existants sur le territoire sarthois.
Le projet de ce questionnaire sera envoyé aux participants du groupe pour avis (avant envoi).

Prochain rendez-vous le :
Mercredi 7 avril 2010 à 18h00
Association des maires et adjoints de la Sarthe – Le Mans